

VILLE D'EPERNON**(Eure-et-Loir)**8, rue du Général Leclerc
BP 30041
28231 EPERNON cedex
Tél. 02.37.83.40.67**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL****2019-266****SEANCE DU 09 DECEMBRE 2019**

FB/LC/LN/ n° 2019/12

Objet de la délibération :Autorisation de signature et de
dépôt de la demande de permis
d'aménager
Parcelle AE 234

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **29**

Présents : 23

Pouvoirs : 4

Votants : 27

Date de la convocation :
3/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 9 décembre à 20h30, les membres du conseil municipal de la ville d'EPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

Etaient présents :

BELHOMME François, DAVID Guy, BONVIN Béatrice, BOMMER Danièle, MATHIAU Jacques, GAUTIER Martine, DUCOUTUMANY Franck, RAMOND Françoise, JOSEPH Jean, BASSEZ Rosane, BEULE Simone, CASANOVA Paulette, GUITARD Régine, POISSONNIER Philippe, MARCHAND Isabelle, ESTAMPE Bruno, VAN CAPPEL Nathalie, ROYNEL Eric, BLANCHARD Flavien, BROUSSEAU Claudine, BREVIER Chantal, LARCHER Annick, METRAL-CHARVET Denis.

Excusés :QUAGLIARELLA Lydie, pouvoir à F. BELHOMME
MARCHAND Jean-Paul, pouvoir à B. BONVIN
CHERGUI Cendrine, pouvoir à B. ESTAMPE
HAMARD Roland, pouvoir à D. METRAL-CHARVETAbsents :

PHILIPPE Didier, BEAUFORT Arnaud,

Secrétaire de séance : B. BONVIN

VU l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles R 423-1, L422-1 et L 425-3 du Code de l'Urbanisme,

CONSIDERANT le projet bourg centre dont le principal enjeu porte sur la revitalisation d'une zone de 12 174m² (surface totale) ;

CONSIDERANT la stratégie territoriale de la commune qui s'articule autour de grandes thématiques (commerces, équipements, tourisme, économie, mobilité, logement...) et vise à lui permettre de s'affirmer comme une polarité à conforter au sein de son bassin de vie.

CONSIDERANT que la valorisation de l'espace naturel en est un élément connexe ;

CONSIDERANT la mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement du projet dans sa globalité, situé, parcelle AE 234,

CONSIDERANT que ce projet a été présenté à la commission d'urbanisme, patrimoine et travaux du 12 novembre 2019,

CONSIDERANT la transmission du dossier de Déclaration Loi sur l'Eau à la DREAL,

CONSIDERANT qu'il convient de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer et de déposer une demande de permis d'aménager au nom de la commune,



2019-267

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés,

VOTANTS : 27	POUR : 18	ABSTENTIONS : 3 D. BOMMER M. GAUTIER F. DUCOUTUMANY	CONTRE : 6 B. ESTAMPE I. MARCHAND N. VAN CAPPEL D. METRAL-CHARVET R. HAMARD pouvoir à D. METRAL-CHARVET C. CHERGUI, pouvoir à B. ESTAMPE
------------------------	---------------------	---	---

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et à déposer ladite demande de permis d'aménager et tout acte s'y rapportant.

Fait et Délibéré à Epernon, le 09 décembre 2019

Le Maire,

F. BELHOMME



Extrait Certifié exécutoire par le Maire à la date du 13/12/2019 et publié le 17/12/2019